

B 83

L'an mil sept cents sixante et sept le vingt neuf du mois de novembre  
par nous prestre pouspique ont été veyz les accoummodement  
marc autoune a marc autoune ne d'hyers au sein fils du legitime mariage  
de charle pouspi et de marie louise paradis par epouse a par  
acte autoune l'edel et la marie marie louise d'icelle le quel  
ont tous declare ne sçavoir rien de ce en qui suis autoune

pouspi,

B 84

L'an mil sept cents sixante et sept le vingt neuf du mois de novembre